



Chères
Brizambour-
geoises,
chers Brizam-
bourgeois,

En ce mois de mai vous trouverez dans notre Gazette 46 les infos sur les manifestations passées et à venir, nous vous parlerons du budget et des projets d'investissement pour 2025. Il y a un article à destination des commerces, services et entreprises. En effet l'État a basculé la compétence « Publicité extérieure » sur les Communes et nous devons donner et faire appliquer les règles d'affichage pour la publicité extérieure pour éviter

toute « pollution visuelle ». Vous trouverez également un mot sur l'entretien des espaces verts de la commune et je renouvelle nos remerciements à tous ceux qui nous aident pour la tonte et le débroussaillage devant chez eux. Bien sûr nous parlerons des travaux en cours et à venir, nous redonnerons quelques rappels du « bien vivre ensemble » et bien d'autres choses encore...

Prenez soin de vous et prenez soin de vos voisins.

Que le respect de l'autre redevienne l'évidence.

Bien amicalement,

Votre Maire, Didier Cosset

AU SOMMAIRE

- Le mot du maire
- Le budget
- Les travaux
- Les infos municipales
- Les nouvelles entreprises
- Les associations
- La vie de la commune

édito

AGENDA

1 juin

Brocante du Comité des fêtes

14 juin

Repas dansant du lien d'amitié
BBE

28 juin

Kermesse de l'école

14 juillet

Défilé du 14 juillet
Pique-nique citoyen

18/19 juillet

Rallye de Saintonge

30 août

Moto Cross

les infos locales

MAIRIE :

Tél. : 05.46.95.97.03

e-mail : secretariat@brizambourg.fr
accueil@brizambourg.fr

HORAIRES D'OUVERTURE :

Lundi : de 9h00 à 12h00
Mardi : de 15h00 à 18h30
Jeudi : de 14h00 à 17h00
Vendredi : de 9h00 à 12h00

PERMANENCES DES ELUS :

Didier COSSET

Maire :

les mardi de 15h00 à 18h30
les lundis et vendredis de 10h00 à 12h00

Jean-Jacques MENAGER

1er Adjoint :

les lundis de 9h00 à 12h00

Cécilia AGAT

3ème Adjointe :

les jeudis de 14h00 à 17h00

Loëtitia PELLIER

2ème Adjointe :

les vendredis de 9h00 à 12h00

GARDERIE :

La garderie, au groupe scolaire, fonctionne comme suit :

- Horaires :

- Tarif :

* le matin : de 7h00 à 8h20

1,00€ de l'heure, payable par demi-heure

* le soir : de 16h30 à 19h15

CANTINE SCOLAIRE :

Le prix du repas est fixé à : 2,80€ (maternelle), 3,08€ (primaire)

LOCATION DE LA SALLE DES FETES :

Période estivale du 16/04 au 14/10

Tarifs pour les associations et particuliers résidents de la commune :

- 2 fois par an, GRACIEUSEMENT, pour les associations de la commune puis 3ème mise à disposition au tarif de 100€.
- 1 fois par an, AU TARIF DE 100 EUROS, pour les résidents de la commune, puis 180 euros à partir de la 2ème fois.

Tarifs pour les associations et particuliers non-résidents de la commune :

Repas, banquet, bal : 210 euros

Période hivernale du 15/10 au 15/04

Tarifs pour les associations et particuliers résidents de la commune :

2 fois par an, GRACIEUSEMENT, pour les associations de la commune puis 3ème mise à disposition au tarif de 130€.
- 1 fois par an, AU TARIF DE 130 EUROS, pour les résidents de la commune, puis 210 euros à partir de la 2ème fois.

Tarifs pour les associations et particuliers non-résidents de la commune :

Repas, banquet, bal : 240 euros

GAZ DE FRANCE :

La Commune de Brizambourg étant traversée par des canalisations GDF, il est important, avant tous travaux agricoles et de terrassement, de se renseigner en Mairie.



Budget 2024 réalisé et Budget prévisionnel 2025

Analyse financière et fiscale 2024 réalisée à notre demande par la Direction Générale des Finances :

CONCLUSION DE LA DGFIP : « La situation financière de Brizambourg est bonne : la Capacité d'autofinancement nette est positive, le CAC ou Coefficient d'Autofinancement Courant et les ratios de solvabilité restent en dessous des seuils critiques (95% pour une moyenne régionale de 90%). La commune poursuit son désendettement mais son fond de roulement lui offre peu de marge de manœuvre pour ses investissements. Le ratio d'endettement de la commune est très en dessous de la moyenne nationale, il s'établit à 0,2 année, le seuil critique étant au-delà d'une année. Enfin, la capacité de désendettement de Brizambourg est de 2,79 années, le seuil critique étant de 9 années. »

Quelques éléments de compréhension :

LES DOTATIONS D'ETAT : Elles représentent une part importante des recettes des communes, comme vous pouvez le voir de 2014 à 2017 l'état a puisé sur les dotations aux communes et en 3 ans nous perdions environ 50000€. Dès 2018 l'état a arrêté cette coupe budgétaire mais 10 ans après nous n'avons toujours pas retrouvé tout à fait le montant de 2013. Les dotations sont réparties en fonction du nombre d'habitants, des kms de chemin, des services à la population et du revenu fiscal moyen par habitant de la commune. L'augmentation de notre population explique que nous continuons à progresser en dotation.

EVOLUTION DES RECETTES BUDGETAIRES EN DOTATIONS DE 2012 A 2025

ANNEES	TOUTES LES DOTATIONS				TOTAL DOTATIONS	EVOLUTION /N-1	EVOLUTION CUMMULEE
	DOT FORFAITAIRE	DOT SOLIDARITE RURALE	DOT PEREQUATION	DOT ELU LOCAL			
2012	116654	50595	0	2795	170044		
2013	113767	52626	412	2797	169602	-442	
2014	91129	54619	0	2799	148547	-21055	-20613
2015	74132	41824	20182	0	136138	-12409	-33022
2016	56734	45836	21185	0	123755	-12383	-45405
2017	44926	50147	22652	2962	120687	-3068	-48473
2018	42987	55046	23907	2972	124912	4225	-44248
2019	40064	57835	24201	3030	125130	218	-44030
2020	38330	61635	24669	3033	127667	2755	-41493
2021	35732	65579	26293	3027	130631	5501	-38529
2022	33136	71054	26918	3031	134139	3508	-35021
2023	33710	76883	31635	3284	145512	11373	-23648
2024	34435	84961	39775	255	159426	13914	-9734
2025	31575	89610	45673	255	167113	7687	-2047
2026							
					Par HABITANT DOT 2014	169,4	
					Par HABITANT DOT 2017	131,9	
					Par HABITANT DOT 2025	166,9	

LA FISCALITE BATI ET NON BATI :

Pour le budget 2025, votre Conseil Municipal comme depuis 2014, a décidé de ne pas augmenter le taux d'imposition fiscal Communal que cela soit pour les propriétés bâties ou non bâties. Je rappelle que ce sont les valeurs des biens que l'état augmente régulièrement en fonction de leur valeur marchande et de l'inflation.

Bien sûr cela a une incidence sur nos recettes, néanmoins la part la plus importante des nouvelles recettes vient des nouvelles maisons et des nouveaux foyers qui arrivent sur notre commune.

Pour les Communes et depuis 2021 la suppression de la taxe d'habitation a été compensée par la récupération par les Communes de la partie de la taxe foncière départementale.

EVOLUTION DES RECETTES BUDGETAIRES EN FISCALITE DE 2012 A 2025

ANNEES	FISCALITE COMMUNALE DIRECTE				TOTAL FISCALITE ENTREPRISES VERSE COMMUNE OU REVERSEE PAR CDC DEPUIS 2014	ALLOC COMPENS EXONERATIONS FISCALE MENAGES	TOTAL FISCALITE PERCUE	EVOLUTION / N-1	EVOLUTION CUMULEE
	TAXE HABITATION	TAXE FONCIER BATI		TAXE FONCIER NON BATI					
2012	145209	126042		42096	147201	26045	486593		
2013	150916	131995	26722	42805	166033	26002	491029	4436	4436
2014	108779	152893	26722	45468	192000	25685	498103	7074	11510
2015	112357	156848	26722	45714	192000	25050	505247	7144	18654
2016	112238	163683	26722	46102	192000	23746	511047	5800	24454
2017	114453	166593	26722	46215	192000	25654	518193	7146	31600
2018	117757	173365	26722	47405	192000	23939	527744	16697	48297
2019	123769	182144	26722	48396	192000	24503	544090	16346	64643
2020	126560	188562	26722	51122	192000	24500	556022	11932	76575
2021	11592	372867	26722	51614	192000	24000	585351	29329	105904
2022	11649	349085	26722	53172	191994	12231	591409	6058	111962
2023	13753	373597	26722	56820	191994	12605	622047	30638	142600
2024	14178	399839	26722	61171	191994	12605	653065	31018	173618
2025	12284	411500	26722	61900	191994	12885	663841	10776	184394

- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2024:

Nos dépenses de fonctionnement se stabilisent, en 2024 l'inflation s'est un peu calmée.

Réalisé 2022 à 2024 et BP 2025

Détail du fonctionnement - Dépenses

	2022	2023	2024	2025
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Prévision
011 - Charges à caractère général	344251	356795	457661	697267
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	121537	117107	147806	319267
60611 - Eau et assainissement	4993	5111	5312	6000
60612 - Energie - Electricité	42365	47689	45968	50000
60621 - Combustibles	23407	16426	16356	20000
60622 - Carburants	5502	8844	8403	9000
60623- Alimentation	122	119	184	250
60624 - Produits de traitement	1093	228		1000

60628 - Autres fournitures non stockées	0	0		500
60631 - Fournitures d'entretien	5681	5589	5449	6500
60632 - Fournitures de petit équipement	7046	12274	15974	15000
60633 - Fournitures de voirie	21509	8338	39269	55000
60636 - Vêtements de travail	702	775	733	1500
6064 - Fournitures administratives	3383	3258	2327	3700
6065 - Livres, disques, cassettes (bibliothèque)	1299	1327	1565	1500
6067 - Fournitures scolaires	4369	6998	5913	7000
6068 - Fournitures Diverses (RESERVE)	66	131	353	142317
61 - SERVICES EXTERIEURS	150869	188808	259310	319500
611 - Contrats de prestations de services	61396	77950	86928	90000
613 - Locations	0	5764	14478	13000
6132 - Locations Immobilières	0			0
6135 - Locations mobilières	3230	0		0
61521 - Terrains	413	464	3569	0
615221 - Bâtiments Publics	30763	25690	56983	60000
615228 - Autres Bâtiments	2075	12559	44059	50000
615231- Voiries	21899	37621	22803	65000
615232 Réseaux	2298	3006	2807	5000
61551 - Matériel roulant	6053	5733	8376	10000
61558 - Autres biens mobiliers	6224	2768	2580	5000
6156 - Maintenance	8193	8202	7315	9000
616 - Primes d'assurances	7215	8172	8863	11000
618 - Divers	1110	879	549	1500
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	59623	39705	39427	46500
6226 - Honoraires	4488	2602	6718	10000
6227 - Frais d'actes et de contentieux	3394	0		0
6232 - Fêtes et cérémonies - Publications - Insertions	32285	20705	22118	21000
6251 - Voyages et déplacements	126	362		500
626 - Frais postaux et de télécommunication	5828	5840	7261	7500
6281 - Concours divers (cotisations...)	2287	1989	1042	2000
6283- frais de nettoyage des locaux	4390	8132	1644	5000
62878 AUTRES	6825		644	500
6288 - Autres services extérieurs	0	75	0	
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	12222	11175	11118	12000
63512 - Taxes foncières	12222	11175	11118	12000
012 - Charges de personnel et frais assimilés	399865	402653	448738	478500
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	62469	96743	62085	65000
6218 - Autres personnel extérieur	62469	96743	62085	65000
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	4101	4098	3320	4200
633 - FNAL, CNFP, impôts, taxes... sur rémunérations.	4101	4098	3320	4200
64 - CHARGES DE PERSONNEL	333295	301812	383333	409300
6411 - Personnel titulaire	216572	210516	251903	270000
6413- Personnel non titulaire	0	2800	4050	10600
64168 - Autre emploi d'insertion	0	0		

6450 - Cotisations à l'URSSAF, Prévoyance, ASSEDIC, SS....	115628	84749	126210	127700
64731 Versé directement	0	3747	1170	1000
6475 - Médecine du travail, pharmacie	1095	0		
014 - Atténuations de produits	26722	27622	26722	26722
7391178 - Autres restit. au titre dégrèv. sur contrib. dir.	0		0	0
73923 - Reversements sur FNGIR	26722	27622	26722	26722
65 - Autres charges de gestion courante	96941	193498	73005	165400
65811 - Redevance pour concessions brevets et licences	400	550		3300
65821 - Versement budget annexe	40000	120000	0	80000
6531 - Indemnités	27947	28674	28440	30000
65313 - Cotisations de retraite	1174	1302	1182	1400
6535 - Formation	0	0	448	500
6536 - Frais de représentation du maire	0	0		100
6541 - Créances admises en non-valeur	0	0		2000
6553 - Service d'incendie	17474	20010	20709	20600
65568 - Autres Contributions SIVU	3320	11025	11135	11500
65888 - Autres	1	6182	3221	7000
6574 - Subv.fonct.aux asso.& autres pers. de droits privé	6625	5755	7870	9000
66 - Charges financières	3089	2833	2572	8500
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	3089	2833	2572	8000
6688 - Autres (frais emprunt...)	0	0		500
67 - Charges exceptionnelles	83062	300	0	1000
6713 - Secours et dots	500	0		
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2	300		1000
6748 - Autres subventions exceptionnelles	82560	0		
- Autres charges exceptionnelles	0	0		
Total dépenses réelles	953930	983701	1008698	1377389
023 Virement à la section d'investissement	0	0	0	0
042 OPERATIONS D'ORDRES	78650	39209	9374	9375
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1032580	1022910	1018072	1386764



- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2024 ET PREVISION 2025 :

1 - MAIRIE DE BRIZAMBOURG

2022 à 2024 réalisé et BP 2025

Détail du fonctionnement - Recettes

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2022	2023	2024	2025
	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Prévision
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	74723	72256	72990	68950
70311 - Concession dans les cimetières (produit net)	1770	1720	2690	1500
7032 - Droit permis de stationnement	2562	234	239	250
7062- Autres droits	4116		336	
7066 - Redevances&droits des services à caractère social	7426	7096	8165	7200
7067 - Redev.&droits des serv.péri-scolaire&enseignement	44341	47798	45540	45000
70688 - Autres prestations de service (APC)	14508	15408	16020	15000
73 - 731 Impôts Directs et taxes	713727	728774	754403	714994
73111 - Impots Directs locaux	413906	444170	476894	475000
7321 - Attribution de compensation CDC Vals de Saintonge	191994	191994	191994	191994
7325 - Fonds de Péréquation des ressouces intercommunales	13819	13113	13307	13000
7328-Autres fiscalité reversée	0	5273	94	
7336 - Droits de place	1415	538	1019	
7381 - Taxe addit.aux droits de mut.ou taxe pub.foncière	92593	73686	71095	35000
74 - Dotations, subventions et participations	193059	204535	221545	184885
74111 - Dotation forfaitaire	33136	33710	34435	32000
741121 - Dotation de solidarité rurale	97972	108518	120769	100000
74127 - Dotation nationale de péréquation			3967	
742 - DotationS aux élus locaux	3031	3284	255	
744- FCTVA FONC	0		9119	5000
74718 - Autres	4018	304	348	
7473 - Départements				
74748 - Autres communes	36490	44290	39770	35000
74833 - Etat-Compens.au titre exonérations taxes foncières	12231	12605	12882	12885
7488- Autres attributions et compensations	6181			
7484 - Dotation de recensement		1824		
75 - Autres produits de gestion courante	13783	33355	27426	23000
752 - Revenus des immeubles	13783	24603	24942	23000
758 - Produits divers de gestion courante		8752	2484	
76 - Produits financiers	21	42	546	1
764 - Revenus des valeurs mobilières de placement	21	42	546	1
77 - Produits exceptionnels	70441	24135	0	0
775 - Produits des cessions d'immobilisation	68569	24000	0	0
7788 - Produits exceptionnels divers et elections	1872	135	0	0
7817- Reprise sur provision			0	0
013 - Atténuations de charges	12476	17505	7707	4000
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	12476	14611	7707	3000
6459 - Remb. sur charges Sécurité Sociale et Prévoyance	0	2894		1000
002 - Excédent de fonctionnement reporté	193561	200234	263979	313935
Total recettes réelles	1271791	1280836	1348596	1309765
OPERATION D ORDRES TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		5439		
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1271791	1286275	1348596	1309765

INVESTISSEMENTS 2025 :

Votre Conseil Municipal a voté en mars son budget et donc ses investissements. Vous trouverez dans le tableau joint les principaux investissements votés. Il y a des dossiers déjà commencés en 2024 et qui se termineront en 2025, d'autres sont nouveaux parmi lesquels certains s'étaleront jusqu'en 2026. En recette tout cela s'équilibrera avec les subven-

tions, l'excédent d'investissement des années précédentes reporté, une part de l'excédent de fonctionnement reporté que nous virerons au budget d'investissement et pour compléter nous ferons un petit emprunt entre 200 et 300 000€. Comme vous l'avez vu précédemment la Commune est très peu endettée et nous pouvons donc nous permettre ce petit emprunt.

PRINCIPAUX PROGRAMMES PREVISIONNELS D'INVESTISSEMENTS 2025 - COMMUNE DE BRIZAMBOURG

	BUDGET PREVISIONNEL TTC	SUBVENTIONS DEMANDEES OU A DEMANDER	TVA A RECUPERER	RESTE A CHARGE PREVISIONNEL
EMPRUNT	22 522 €			22 522 €
PANNEAUX DE SIGNALISATION	4 000 €		667 €	3 333 €
MISE EN SECURITE ET CONSTRUCTION AUVENT DERRIERE SALLE DES FETES	50 000 €	20 000 €	8 333 €	21 667 €
2 ^{ème} PARTIE RENOVATION VITRAUX ET MISE AUX NORMES PMR EGLISE	12 000 €	- €		12 000 €
CONSTRUCTION PREAU EN FACE GROUPE SCOLAIRE	88 597 €	30 000 €	14 766 €	43 831 €
BACHES INCENDIE LA VERDERIE POUSSARD	30 000 €	10 000 €	5 000 €	15 000 €
AGRANDISSEMENT ET RENOVATION GROUPE SCOLAIRE 1 ^{ère} tranche	1 000 000 €	635 000 €	166 667 €	198 333 €
BATIMENT POMPIERS POUR AMBULANCE	100 000 €	60 000 €	16 667 €	23 333 €
MATERIEL TECHNIQUE	5 000 €		833 €	4 167 €
RENOVATION BUREAUX DE LA MAIRIE	10 000 €			10 000 €
CACHE CONTENEURS POUBELLES	5 000 €		833 €	4 167 €
MATERIEL INFORMATIQUE ECOLE ET MAIRIE	5 500 €	15 000 €	917 €	10 417 €
MOBILIER ECOLE MAIRIE BIBLIOTHEQUE	12 000 €		2 000 €	10 000 €
VOIRIE 2024 NON FAITE ET 2025 PREVISIONS	100 000 €	20 000 €	16 667 €	63 333 €
VOIRIE ET ENTERREMENT DES RESEAUX RUE DES JONCHERES	25 000 €	10 000 €	4 167 €	10 833 €
ACHAT TERRAIN EN FACE QUINCAILLERIE	25 000 €			25 000 €
ACHAT TERRAIN EN FACE L'ECOLE	34 000 €			34 000 €
ACHAT TERRAIN BAS DES JONCHERES	8 000 €			8 000 €
TOTAUX	1 536 619 €	800 000 €	237 516 €	499 103 €



Les travaux

• Nous vous l'annonçons en 2024, le projet de restructuration, d'agrandissement, avec la ré-végétalisation de la cour et la création d'un pôle de biodiversité au sein du Groupe Scolaire sera le grand projet 2025. Ce projet pour le bien-être et le bien apprendre de nos enfants, nous allons le mener au bout pour le présent et l'avenir de notre Commune. Oui vous l'avez sans doute entendu, l'Inspection Académique nous a mis sur la liste d'une « éventuelle fermeture de classe » en septembre, déjà rien n'est sûr car nous avons bien plus d'inscriptions pour la rentrée que prévues et de toutes façons s'ils nous ferment une classe, au vu des constructions et des arrivées sur la commune, demain nous rouvrirons. L'architecte retenu après l'appel d'offre est Mr Christophe GODET de MG+ de Saintes, il a déjà fait la caserne des pompiers, la maison des associations et la bibliothèque sur la commune. Le Permis de Construire sera déposé fin mai, les demandes de subventions sont en cours... le projet est véritablement démarré.

• La construction d'un préau de convivialité pour tous et d'abris pour les parents qui viennent chercher leurs enfants au Groupe Scolaire : le géomètre est passé, l'ancienne mairie est mise en vente 55000€, (si vous êtes intéressé merci de contacter le maire) l'architecte est également Mr GODET.

• La mise en sécurité des bâtiments dangereux derrière la Salle des Fêtes : en attente de plans et d'estimations. L'architecte, Mr GODET nous promet les premiers plans et estimation budgétaire en juin.

• La voirie : Les 2 gros chantiers signés en 2024 (route de l'aire de jeux et rue du Maine) sont terminés, d'autres petits chantiers de voiries seront réalisés en 2025. (Budget entre 80 et 100 000€TTC)

• La deuxième et dernière partie de la rénovation des vitraux de l'église est prévue pour l'automne. (Budget 9000€)

• Nous avons commencé à rénover le grand bâtiment « Patrimoine Communal » dans le cimetière à côté de l'espace pour les urnes funéraires. (attente de devis)

• Nous avons acquis les 1000M2 en face du Groupe Scolaire. Cet investissement est pour l'avenir de notre Commune. Situé juste entre le Groupe Scolaire et la place du Champs de Foire, nous ne devons pas laisser passer la possibilité d'acquérir ce terrain (budget 34000€)

Infos municipales

PETITS RAPPELS DU «BIEN VIVRE ENSEMBLE»

En ce printemps 2025, nous vous rappelons quelques règles officielles et légales pour que la vie en communauté soit plus facile.

- Le Bruit :

o **Pour les particuliers** : Arrêté Municipal du 5 octobre 2001 : Les travaux de bricolage ou de jardinage à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, roto fil, scies mécaniques ou circulaires.....) ne peuvent être effectués :

- Les jours ouvrables :
que de 08H30 à 12H00 et de 14H30 à 19H30
- Les samedis :
que de 09H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00
- Les dimanches et jours fériés :
que de 10H à 12H00

o **Pour les « canons à effaroucher » des agriculteurs ou des particuliers** :

- Distance minimale : 400 mètres des lieux habités
- Horaires : Uniquement de 7H00 à 23H00

- **Pour les Feux** : Les feux sont interdits toute l'année (arrêté Préfectoral AP 20EB767 du 02 décembre 2020) et la mairie ne délivre plus d'autorisation « exceptionnelle sous condition » entre du 1er mai au 31

septembre, merci de vous renseigner auprès de la mairie.

- **Pour tous les travaux** : Modifications de façade, changement d'ouvertures, agrandissements, piscine, construction diverses.... Merci de vous renseigner en mairie.

- **Pour les « changements de destinations »** : commerce en habitation, chais/garage en habitation, terre en vigne, vigne en terre, la déclaration OBLIGATOIRE se fait auprès des impôts et plus en mairie : <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R1254>

- **Pour les dépôts de déchets de toutes sortes** : La loi est claire, sur les terrains de particuliers ou d'entreprises, seuls les dépôts des déchets compostables ou de « déchets inertes » sont acceptés (gravats, graviers, cassons de tuiles ou de parpaings, pierres.....), tout le reste doit être apporté en déchetterie ou traité par un organisme professionnel.

- **Pour les buses d'accès aux propriétés** : La pose et l'entretien de buses d'accès à une propriété (maison, champs...) est à la charge du propriétaire. La pose et l'entretien des buses qui passent sous les chemins ou voies communales est à la charge de la Commune. Avant tous travaux merci de vous renseigner en mairie.

TONTES ET DESHERBAGES

En 2014 quand nous sommes arrivés à la mairie il y avait 2 agents à l'équipe technique. A cette époque il n'y avait pas de zone de commerces, il y avait moins de lotissement, nous avions le droit d'utiliser les désherbants...La situation a beaucoup changée, nous avons beaucoup plus de tontes à faire et plus le droit au désherbant. Notre masse salariale a été pratiquement doublée : 3 titulaires + 1 CDD du 1er mars au 31 juillet + 1 CDD en juin et Juillet + 3 semaines avec une équipe de 5 personnes de l'insertion de Matha. Et malheureusement des années comme 2024 nous avons beaucoup de mal à tout entretenir régulièrement. Dès avril nous devons passer toutes les semaines à la Zone de Commerces, à l'aire de loisir et au terrain de foot. Alors OUI MERCI à ceux qui font devant chez eux, oui merci.



PUBLICITE ENSEIGNES EXTERIEURES COMMERCES ET SERVICES

Depuis le 1er janvier 2024, la compétence en matière de publicité extérieure a été transférée aux maires.

Publicités, enseignes ou pré-enseignes visibles de toute voie ouverte à la circulation publique sont soumises à une réglementation protectrice de l'environnement et du cadre de vie. L'installation de publicité extérieure doit respecter des règles d'emplacement, de densité et de dimensions et requiert une autorisation préalable. La municipalité n'ayant pas établi de règlement communal en matière de publicité c'est le règlement national qui doit être appliqué (Guide pratique de publicité extérieure à l'adresse suivante : <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/reglementation-publicite-exterieure-enseignes-preenseignes>).

Le dépôt d'une déclaration préalable en mairie est obligatoire avant l'installation de la publicité (Formulaire 14799*01).

Interdiction permanente de lâchers de lanternes volantes et de ballons sur l'ensemble du département de la Charente-Maritime

Brice Blondel, préfet de la Charente-Maritime, interdit de manière permanente, par arrêté préfectoral en date du 17 avril 2025, le lâcher de lanternes volantes (également dite lanternes célestes ou lanternes thaïlandaises) et de ballons de baudruche, sur l'ensemble du département de la Charente-Maritime. Cette mesure vise à protéger l'environnement, à prévenir les risques d'incendie, et à garantir la sécurité aérienne. En effet, ces pratiques, souvent liées à un usage récréatif, commémoratif ou de loisir, présentent plusieurs risques avérés :

- Risques environnementaux : En raison du caractère imprévisible des lieux d'atterrissage, les lâchers de lanternes volantes et de ballons sont de nature à entraîner l'abandon de déchets dans l'environnement, source de pollution et particulièrement dangereux pour un certain nombre d'espèces animales. Aussi, en haute atmosphère, les ballons de baudruche éclatent et engendrent une pollution plastique avérée, aussi bien dans les terres que les océans.

- Risques d'incendie : Les lanternes volantes, équipées de dispositifs enflammés, peuvent provoquer des départs de feu. L'absence de surveillance et de maîtrise du dispositif, dans un département particulièrement exposé au risque incendie toute l'année et sensible sur le plan environnemental en raison de son réseau hydrographique important et des nombreux sites protégés (réseau Natura 2000, parcs naturels, réserves naturelles nationales) représente un danger.

- Risques pour la navigation aérienne : Le caractère non maîtrisable de la trajectoire de ces objets peut interférer avec les trajectoires aériennes. Le préfet invite les organisateurs d'événements, collectivités, associations et particuliers, à privilégier des alternatives respectueuses de l'environnement et sans danger pour la sécurité publique.

**Personnes vulnérables,
Ne restez pas isolées,**



SIGNALEZ-VOUS !

Lors d'évènements exceptionnels (canicule, inondation, grand-froid, pandémie, etc...) le registre des personnes vulnérables sert à contacter les personnes inscrites :

- ➔ pour s'assurer de leur bonne santé
- ➔ leur prodiguer conseils et assistance si nécessaire

*Informations au 05-46-95-97-03 (Mairie)
ou par mail à accueil@brizambourg.fr*



Le Printemps de la Bibliothèque Simone Veil



- Beau temps, jolies fleurs et un tas de lectures diverses à venir picorer à la Bibliothèque Municipale !
- Fête des mères et le désormais traditionnel concours de lettres proposé aux écolier(e)s de l'école communale.

Votre Bibliothèque est pourvue d'un catalogue en ligne où vous pouvez rechercher et réserver des ouvrages, nous faire des demandes d'emprunt à la Bibliothèque Départementale ou des suggestions d'achat :

Vous scannez le QRcode et vous vous inscrivez tout simplement



Votre inscription à la Bibliothèque Municipale vous donne accès gratuitement à la Médiathèque Départementale et sa « Digithèque » abondamment fournie en presse nationale et régionale, musique, Bd et livres numériques ou audios :

Vous scannez le QRcode et vous vous inscrivez tout simplement



Les bénévoles sont à votre disposition pour vous aider si la technique vous lâche... Pour les adhérents qui souhaitent ne pas se casser la tête avec tous ces machins informatiques, les bénévoles vous accueillent avec le sourire et font leur possible pour vous satisfaire.

La Bibliothèque Municipale a aussi la chance de posséder stylos et papier, bien pratiques et qui ne tombent pas en panne. Le service de portage à domicile pour les personnes qui ne peuvent se déplacer peut être demandé en téléphonant aux heures d'ouverture : 05 46 93 66 84.

Au plaisir de vous recevoir aux horaires suivants :

Mardi de 15 h 30 à 19 h

Mercredi de 10 h à 12 h

Vendredi de 15 h 30 à 19 h

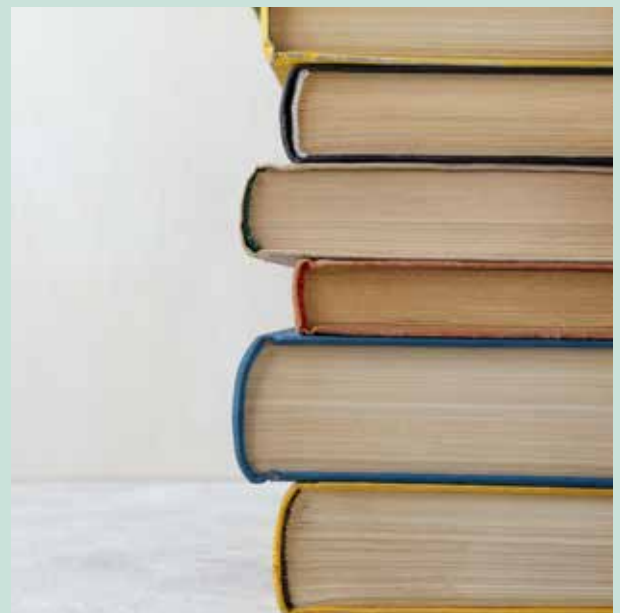
Dernier samedi du mois de 10 h à 12 h

Pour les mois particuliers (comme ce mois de mai) avec ponts et viaducs, les jours d'ouverture sont modifiés : information par courriel et par deux affichages publics :

- l'un au côté droit de l'entrée de l'école communale
- l'autre à la porte d'entrée de la bibliothèque

Pour les propriétaires de téléphones portables, une publication Panneapocket : application simple-gratuite-anonyme gérée par votre Mairie à télécharger si ce n'est déjà fait.

TOUS LES SERVICES CI DESSUS SONT TOTALEMENT GRATUITS, N'HÉSITÉS PAS À EN PROFITER !





A la Mairie de Brizambourg tous les jeudis matin de 9h à 12h30



Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ? Vous rencontrez des difficultés avec internet ?

France Services c'est en un seul et même endroit la CAF, la CNAM, la CNAV, la MSA, l'AGIRC-ARRCO, Pôle Emploi, la Caisse de retraites, les impôts, La Poste, les services des ministères de l'Intérieur, de la Justice et de la Direction générale des finances publiques.

Un agent formé pour trouver des solutions immédiates est présent tous les jeudis matin à la mairie.

Chaque demande fait l'objet d'une réponse précise. Avec ou sans rendez vous, n'hésitez pas à venir trouver de l'aide.

Les espaces France Services sont là pour vous accompagner.

Pour plus de renseignements, contactez la mairie au 05 46 95 97 03



Les associations

Gym volontaire

L'association de Gym Volontaire Brizambourg / Saint Hilaire de Villefranche / Asnières la Giraud connaît une belle saison 2024/2025 avec pas moins de 130 adhérents.

La diversité des cours proposés permet à chacun de trouver des séances adaptées.

Gym douce, équilibre, souplesse, Pilates, renforcement profond en douceur, Gym Energy, Tonique, Cardio, Renfo, séances de Steps, Cardio Boxe ...

Du matériel présent dans chacune de nos salles à disposition de nos adhérents permettant à nos éducatrices sportives professionnelles de vous proposer de multiples activités en toute sécurité.

De nouveaux cours sont à prévoir pour la rentrée de Septembre 2025.

Petit + : Les inscriptions pourront toujours se faire à l'accueil des salles mais également via le site Hello Asso dès août 2025. <https://www.helloasso.com/associations/gym-volontaire-st-hilaire-17>



Au Plaisir de vous accueillir, les membres du comité dirigeant / Association Collégiale. Découverte de nos activités sportives avec deux séances offertes.

CONTACT : Sylvie : 06 89 04 00 04
Françoise : 06 49 27 26 54
MAIL : gymvolontairesthilaire17@gmail.com
FACEBOOK : Gym Volontaire St Hilaire
INSTAGRAM : gym.volontairesthilaire17

Dates à retenir :

- **FÊTE DE L'ÉTÉ** : Samedi 5 Juillet 2025 Parc Municipal de Saint Hilaire de Villefranche
- **MARCHE OCTOBRE ROSE** : Dimanche 12 Octobre 2025 parc Municipal St Hilaire
- **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** : Vendredi 21 Novembre 2025 salle Jean Garnier St Hilaire
- **TÉLÉTHON** : Samedi 6 Décembre 2025 St Hilaire / Asnières la Giraud



8 mai Commémoration de l'armistice



Brizambourg s'est rassemblé pour la commémoration du 8 mai : hommage à la paix et à la mémoire. Le village de Brizambourg a célébré ce 8 mai la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe, marquant ainsi la victoire des forces alliées et le retour de la paix.

Cette cérémonie annuelle est un moment fort pour les habitants, qui se réunissent pour honorer la mémoire des combattants et des civils ayant souffert durant cette période sombre de l'histoire.

Le maire, entouré des élus, des anciens combattants, des sapeurs pompiers et de l'union musicale a conduit la cérémonie devant le monument aux morts du village.

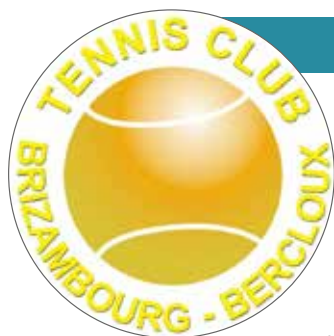
Après la lecture du message officiel, une gerbe et bouquets ont été déposés en hommage aux victimes de la guerre. Les élèves de l'école de Brizambourg ont pris part à la commémoration en interprétant des chants patriotiques, soulignant l'importance de transmettre la mémoire aux jeunes générations.

Un moment de recueillement et dépôt de gerbe à la maison BLOCH a suivi, renforçant le lien entre passé et présent.

Tous se sont retrouvés à la salle des fêtes pour le pot de l'amitié, avant de partir à la marche du souvenir... (voir article du tennis club de Brizambourg/Bercloux).

Cette matinée, empreinte de respect et d'émotion, rappelle à tous les habitants de Brizambourg l'importance de préserver la paix et de ne jamais oublier les sacrifices du passé pour construire un avenir harmonieux.





Tennis club Brizambourg/Bercloux

Une marche du souvenir marquante à Brizambourg : le devoir de mémoire porté par toutes les générations. Brizambourg, 8 mai 2025.

En ce jour de commémoration de la fin de la Seconde Guerre mondiale, la commune de Brizambourg a vibré au rythme d'une initiative aussi audacieuse que poignante : la Marche du Souvenir, organisée par les filles du club de tennis et la municipalité.

Une centaine de personnes ont répondu présentes, toutes générations confondues, pour une immersion sensible et instructive dans l'histoire tragique et héroïque de la France entre 1939 et 1945.

Le parcours, soigneusement imaginé, débutait par la mobilisation générale, emportant les participants dans la spirale de la Drôle de Guerre, puis de l'exode. Des extraits de discours de Philippe Pétain et du général de Gaulle ponctuaient le chemin, confrontant les marcheurs aux fractures idéologiques de l'époque. Les silhouettes de résistants, certains anonymes, d'autres bien connus — Jean Moulin, Lucie Aubrac, Missak Manouchian — ont jalonné l'itinéraire, évoquant les actes de bravoure et les sacrifices d'hommes et de femmes souvent dans l'ombre.

Les randonneurs ont pu croiser des figurants en soldats allemands, renforçant l'immersion et la tension du récit historique.

Le cortège s'est ensuite arrêté au cimetière, où un hommage solennel a été rendu aux déportés, à travers les mots de Simone Veil. Moment fort et inattendu : une saynète sur le débarquement, symbolisé par des jeux d'ombres, mais aussi des soldats américains entourés de véhicules d'époque, a stupéfié petits et grands.

Enfin, c'est une Marseillaise, partagée d'une seule voix, qui a clos la marche, symbolisant à la fois la fin du conflit, l'unité retrouvée et la réussite d'un projet fou : transmettre, ensemble, le flambeau de la mémoire.

Ce 8 mai 2025 à Brizambourg restera dans les esprits. Portée par toutes les générations locales, cette initiative prouve que le souvenir n'a pas d'âge — et que l'Histoire, lorsqu'elle est incarnée avec sincérité, peut toucher tous les cœurs.



Les associations

L'Association des parents d'élèves «Les Gamins d'abord»

« Les Gamins d'Abord » est une association qui permet de créer un lien entre les enseignants et les parents d'élèves. Elle organise des animations et manifestations aux cotés de celles organisées par les enseignants ou la Mairie.

En avril 2025, une fresque a été réalisée sous le préau de l'école. L'idée est partie de l'association de parents d'élèves qui a proposé à l'équipe enseignante et à la municipalité le projet « fou » de réaliser une œuvre sous le préau. C'est donc à Mme Sarah LUTAUD, artiste peintre basée à Ecoyeux, qu'est revenue la charge de réaliser l'œuvre de 18,75 m et d'animer les ateliers de peinture.

Le thème retenu est la Nature. Ainsi, on peut retrouver les animaux dans différents environnements : animaux des fermes et animaux de nos campagnes, des bois et des étangs.

Les enfants se sont relayés durant 10 jours pour la mise en couleur du projet. Ils ont travaillé en groupes de 5/6 enfants, en mélangeant volontairement les élèves des 6 classes, de la Petite Section au CM2. Les élèves ont pu découvrir le Pop Art, développer leur créativité, travailler la peinture acrylique et le Posca®, découvrir diverses techniques, faire des propositions quant aux dessins, graphismes et couleurs, apprendre à gérer leurs émotions grâce à la collaboration et la coopération entre eux et avec une artiste, développer leur motricité et leur pensée.

Cependant, ce beau projet n'aurait jamais pu voir le jour sans la collaboration étroite, depuis 20 ans, de l'APE, de l'équipe enseignante et de la Commune de Brizambourg. Les communes voisines de Bercloux et de Nantillé ont voté une subvention pour participer financièrement au projet car certains de leurs enfants sont actuellement scolarisés à Brizambourg et ont pu prendre pleinement part à ce projet. La Commune de Villars les Bois n'a pas encore voté ses subventions pour l'année 2025.

Comme tous les ans, nous avons réalisé une tombola chocolat. Un concours de carte de fête des mères et de carte de fête des pères est actuellement ouvert aux élèves de l'école en partenariat avec la bibliothèque. Les gagnants se verront offrir des lots.

La kermesse, quant à elle devrait avoir lieu le samedi 28 juin 2025. L'équipe réfléchit actuellement pour répondre aux mieux aux attentes des enfants et des parents.

Nous renouvelons le financement aux gestes de premiers secours pour 3 niveaux avec l'UNASS Les Charentes-Deux Sèvres (Union Nationale des Association de Secouristes et Sauveteurs).

Enfin, l'APE souhaite à nouveau financer à tous les enfants de l'école une sortie scolaire commune aux 6 classes devant le succès de la sortie qui a eu lieu l'an passé au parc zoologique de La Palmyre. L'équipe pédagogique prépare cette journée qui devrait avoir lieu sur la dernière période scolaire.

Si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas à contacter la Présidente au 06 82 31 80 46. **Chaque membre s'investit à la hauteur de sa disponibilité** (ponctuellement lors des manifestations, ou en proposant une idée, ou en participant aux réunions, ou en s'engageant dans le bureau...).

Une partie de la fresque réalisée par l'artiste Sarah LUTAUD et les 130 élèves de l'école Yves Bray.



Le lien de l'amitié BBE (Brizambourg - Bercloux - Ecoyeux)

Une nouvelle activité est née au sein de notre Club. Pour garder la forme une marche d'environ 5 Km est proposée tout les 15 jours le jeudi à 10 H dans divers endroits à découvrir. Le rassemblement est vers 9 H 45 pour un départ à 10 H.

Pour votre sécurité pensez à prendre un gilet jaune. Les marches seront préparées par Monsieur Grelard qui sera votre accompagnateur. Les responsables sont Mesdames **Nadine Couprie tél. 06 89 39 71 74** et **Christine Piedeleu tél. 06 48 99 89 51**.

Le samedi 14 Juin aura lieu notre repas dansant d'été à Brizambourg à 12 H avec **Yann-Sentimental** donc ambiance assurée. **Les repas sont ouverts à tous**, venez nous retrouver avec **votre plus beau chapeau de paille** dont nous ferons le concours.

Contact Tél : 05 46 95 95 81
Mail. ajc.damon@orange.fr
Le Président et le Bureau
Damon Jean-Claude



Notre repas de Mars était une réussite avec quelques déguisements

Les associations

BROCANTE

DIMANCHE 1^{ER} JUIN 2025

de 8h à 18h

Organisé par
le comité des fêtes de
Brizambourg

**3 mètres gratuits
puis 3€ le mètre
Minimum 5 mètres**

**Buvette et restauration
sur place
Présence des poneys
pour les balades**

RESERVATION
06 83 84 90 28



Les nouvelles entreprises

Entreprise Plac'Idéal - Auto entreprise

Sébastien GRUET a 36 ans, Né à Rochefort, il est arrivé à Brizambourg en 2022.

Après avoir passé 18 ans à travailler dans le bâtiment, et plus particulièrement dans le métier de Plaquiste, peintre ainsi que dans celui de carreleur, il a décidé de créer son entreprise dans notre commune. Il a également appris pendant toutes ces années le métier de plombier et électricien.

Il vous propose de vous accompagner dans vos projets de maison individuelle ainsi qu'en rénovation pour les travaux de PLACO, ou PLACO DESIGN (création de meuble TV en placo, bar, plafond décor ou cloison décor.

Il peut aussi réaliser de la pose de carrelage, faïence ou même la pose de parquet stratifié ou PVC.

Vous souhaitez rénover votre ancienne salle de bain ?, Sébastien assure un service de salle de bain clé en main (Démolition et reconstruction de votre nouvelle salle de bain, placo, carrelage, peinture, plomberie et électricité).

L'entreprise est d'ors et déjà ouverte pour toutes demandes et devis avec un début d'activité le 1er Juin 2025.

Neuf et Rénovation
17770 BRIZAMBOURG

Plac'Idéal
Artisan plaquiste

- Pose de placo
- Placo design
- Pose de carrelage
- Salle de bain clé en main

07.65.28.96.43
plac.ideal17@gmail.com

Devis **GRATUIT** et **RAPIDE**, étudiera avec vous la meilleure façon de vous accompagner dans vos projets.

Devis GRATUITS ET RAPIDES

La liste DES BONS GESTES



LUTTONS CONTRE le moustique tigre

RANGEONS à l'abri

- Brouettes
- Seaux et arrosoirs
- Jouets d'enfant, même les plus petits
- Cendriers ou tout petit objet pouvant recueillir de l'eau
- Poubelles
- Caisses, pots...
- Remorques et matériel de chantier (tuiles...)

VIDONS une fois par semaine

- Coupelles de pots de fleur (l'astuce du pro : mettez-y du sable ! La plante y puisera l'eau sans que le moustique puisse y pondre)
 - Gamelles pour animaux
 - Pieds de parasol
 - Plis de bâches (pour mobilier de jardin, piscine...)
 - Jeux pour enfants (toit de cabane, toboggan, chaise...)
 - Pluviomètres
 - Eléments de décoration
- Bref, vous avez compris, tout ce qui retient la moindre quantité d'eau !*

COUVRONS avec un voile ou une moustiquaire

- Récupérateurs d'eau de pluie (ou vérifiez-les toutes les semaines, car même s'ils ont un couvercle, le moustique entre et sort à sa guise)
- Supprimez régulièrement les larves, pour éviter que ça devienne des pouponnières
- Bidons et fûts devant rester dehors

Coupez l'eau au moustique tigre !

Et passez le message à votre voisin



Toutes les infos et les flyers à télécharger ici

ENTRETENONS

- Piscines (veillez au bon dosage du chlore)
- Bassins et mares (mettez-y des poissons friands de larves !)
- Terrasses sur plots
- Caillebotis
- Pompes de relevage
- Bornes d'arrosage

NETTOYONS

pour faciliter l'écoulement des eaux

- Gouttières, chéneaux
- Regards d'eau de pluie
- Caniveaux ouverts ou couverts de grilles
- Bondes et siphons d'évacuation d'eau (fontaines, évier...)

Le saviez-vous ?

Le moustique tigre peut se déplacer dans un rayon de 150 m.

Il est donc né chez vous ou pas loin !

Pour s'en débarrasser, une seule solution : supprimer les récipients où il pond ses œufs et prolifère...

 150 m



L'astuce du Pro, mettez du sable dans vos coupelles



30 *Samedi*
AOÛT

Brizambourg

MOTOCROSS

NOCTURNE



Finale à l'Américaine 

7€

GRATUIT
-14ans

CHAMPIONNAT
Poitou-Charentes

MX1/MX2

Vétérans

125cc

85cc



**BUVETTES/RESTAURATION
SUR PLACE**



SERVICES

Agence Postale :
05 46 91 17 29
École : 05 46 95 93 88
ADMR : 05 46 95 35 65
SIPAR : 05 46 91 57 11
Services publics : 39 39
ENEDIS : 0810 333 017
GRDF : 0810 433 017
Notaire : 05 46 95 97 09

URGENCES et SANTÉ

Samu : 15
Police : 17
Pompiers : 18
Gendarmerie : 05 46 58 50 17
Centre Hospitalier
de St jean d'Y : 05 46 59 50 50
de Saintes : 05 46 95 15 15
Médecin de nuit : 05 46 27 55 20
(week-end et jours fériés)
Centre antipoison : 05 56 96 40 80

MAISON DE SANTÉ DES BORDERIES

Médecins :
Mme Baritaud : 09 78 80 17 45
M. Chatenet : 05 46 95 94 83
Mme Minet : 05 46 95 99 16

Infirmiers :
M. Picauron : 06 38 02 00 98
Mme Elie : 06 27 20 27 60
Mme Besançon : 06 47 22 74 66

Infirmière IPA :
Mme Conge Brochard : 06 74 88 03 88

Dététicienne :
Mme Migeon : 05 46 95 35 44

Ergothérapeute :
Mme Sommé : 06 36 49 07 49

Pharmacie

Mme Couprie : 05 46 95 92 48
Pharmacie de garde : 3237

Bibliothèque

Mardi : 15h30 / 19h
Mercredi : 10h / 12h
Vendredi : 15h30 / 19h
Dernier samedi du mois : 10h / 12h
Tél. : 05 46 93 66 84
bibliotheque@brizambourg.fr